

OCQ rapport annuel 2007 2008

CHIMIE (...)
*n.f. Science de la constitution des divers corps,
de leurs transformations et de leurs propriétés.*

[Le Petit Robert, Paris, SEJER, 2004]

SOMMAIRE

Lettres de présentation	page 1
Mission, vision et valeurs	page 2
Rapport du président	page 3

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Activités du Bureau et du Comité administratif	page 5
Rapport du comité de la formation	page 9
Activités du comité de la formation	page 10
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis	page 10
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	page 13
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	page 15
Activités relatives à la délivrance des permis	page 16
Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste	page 17
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	page 18
Activités relatives au fonds d'indemnisation	page 18
Activités relatives à l'inspection professionnelle	page 19
Activités relatives à la formation continue	page 20
Activités du syndic	page 21
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	page 21
Activités du comité de révision	page 22
Activités du comité de discipline	page 22
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	page 25
Activités de tout autre comité touchant la protection du public formé par le bureau	page 26
Renseignements généraux	page 27
États financiers	page 29

SECTION FINANCIÈRE

Rapport du vérificateur et états financiers	page 33
--	----------------

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée Nationale

Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 2008.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice du Québec
Procureur général
Notaire général du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles
et Ministre de la Sécurité publique

Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

M. Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice du Québec
Procureur général
Notaire général du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles
et Ministre de la Sécurité publique

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec. Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1^{er} avril 2007 pour se terminer le 31 mars 2008.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président,
Guy Collin, Ph. D., chimiste

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions du Québec

Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des chimistes du Québec.
Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1^{er} avril 2007 pour se terminer le 31 mars 2008.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
Guy Collin, Ph. D., chimiste

MISSION, VISION ET VALEURS

MISSION

Assurer la compétence et la responsabilité professionnelle de ses membres dans le cadre de la protection du public.

VISION

Reconnaissance des membres en tant que professionnels essentiels au développement scientifique, technique et socio-économique.

VALEURS

- Respect des administrateurs, des employés et des clients de l'Ordre ;
- Intégrité conduisant à un esprit de justice et à de hauts standards moraux ;
- Équité conduisant au respect des droits de chacun ;
- Cohérence entre les décisions et l'action favorisant la continuité et la pérennité de l'organisation ;
- Esprit d'équipe, solidarité et coopération permettant une synergie.



RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT DE L'ORDRE

L'année 2007-2008 correspond au démarrage d'un nouveau plan triennal qui s'inscrit dans la continuité des actions entreprises dans le précédent. Cela ne signifie pas que notre organisation ait atteint une sorte de régime de croisière où la routine aurait pris le pas sur son imagination et surtout sur notre capacité à répondre de mieux en mieux au mandat qui nous a été confié par le Législateur. Bien au contraire : la protection du public et la surveillance générale de l'exercice de la profession demeurent plus que jamais au cœur de nos préoccupations. Il est vrai que, tant à l'interne qu'à l'externe, les forces en présence nous obligent à une grande vigilance (exemple : la mobilité de la main d'œuvre Québec-Ontario et France-Québec), mais aussi à marquer nos actions du sceau de l'imagination et de la créativité tout en améliorant notre efficacité (exemple : les exigences de la société véhiculées par le Législateur).

Il est cependant vrai que nos actions quotidiennes sont souvent confrontées à des prises de décision routinières et répétitives. Ce rapport annuel en fait une présentation élogieuse et il n'est pas besoin de s'attarder au moins ici sur celles-ci. Elles meublent pourtant une bonne part de nos activités.

Avant d'aborder ce qui m'apparaît constituer l'élément sinon le plus significatif, à tout le moins le plus novateur par rapport aux années précédentes, disons au moins quelques mots relativement à deux de nos membres qui se sont vus attribuer une reconnaissance plus que méritée. L'Ordre des chimistes a ainsi reconnu la longue et généreuse implication au sein de l'organisation de notre collègue Edward Kamel. Il faut ensuite souligner la brillante carrière de notre collègue Michel Pézolet, en particulier comme professeur et chercheur au département de chimie de l'Université Laval. Les réalisations de ces deux chimistes, leur attachement et leur dévouement à servir leur communauté, constituent des exemples que nous devons saluer. Ce sont deux modèles à suivre. Félicitations donc !

La participation conjointe de l'Ordre des chimistes, représenté par son président-directeur général, avec trois autres Ordres



professionnels à la présentation d'un mémoire devant la Commission de l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois constitue un fait marquant de l'année. « **Intitulé Une approche professionnelle intégrée, multidisciplinaire et préventive à privilégier pour le secteur agricole et agroalimentaire**, le mémoire traite plus particulièrement de l'importance de privilégier la collaboration entre les professionnels qui œuvrent au sein des secteurs agricole et agroalimentaire dans le but d'assurer aux québécois une "bonne santé agroalimentaire", un concept qui réfère à la fois à la santé... environnementale, économique et humaine. De fait, quelque 10 000 professionnels, soit des agronomes, des chimistes, des médecins vétérinaires et des nutritionnistes, interviennent à chacune des étapes de la chaîne agroalimentaire québécoise... Devant l'importance de veiller à la qualité des aliments à chacune de ces étapes, les quatre ordres ont insisté sur la nécessité, pour les professionnels concernés et leur ordre respectif, de travailler en étroite collaboration afin d'offrir une alimentation de qualité, répondant notamment à des critères de santé publique¹. »

Cette ouverture de l'Ordre des chimistes envers les autres ordres du Québec s'est aussi matérialisée dans une approche de type gagnant-gagnant avec les technologues en chimie analytique et les technologues médicaux. Reconnaisant que ces professionnels ont un mandat similaire sinon identique au nôtre, à savoir la protection du public, on a ainsi proposé aux ordres qui regroupent ces professionnels un projet de règlement qui précise les modes d'interaction et de collaboration entre chaque professionnel tout en reconnaissant les compétences des uns et des autres. Ce projet est à l'étude auprès de l'Office des professions.

Le caractère novateur évoqué plus haut s'est très nettement exprimé à travers l'adoption par le Bureau et la publication de cinq lignes directrices². Citons-les :

- L'eau potable ;
- La fluoruration de l'eau ;

¹ AGRONouvelles, septembre-octobre 2007, page 8.

² Les quatre premières lignes directrices ont été adoptées par le Bureau le 12 avril 2007. La dernière l'a été le 13 septembre 2007.

- Le contrôle de la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels ;
- La participation des chimistes à des rapports ou à des documents multidisciplinaires et
- La testostérone biodisponible dans le diagnostic de l'hypogonadisme.

Les responsables des réseaux de distribution de l'eau potable et les gestionnaires des piscines se sont vus attribuer des responsabilités et des obligations visant à protéger la santé du public. Par ailleurs, le Législateur a autorisé certaines personnes à poser des actes visés à l'article 1 de la *Loi sur les chimistes professionnels* et ce, dans un cadre limité. Certaines personnes ont été expressément habilitées à procéder à certaines analyses chimiques de manière autonome, c'est-à-dire en l'absence de la direction d'un chimiste faisant exception au deuxième alinéa de l'article 17 de la Loi sur les chimistes professionnels.

Pour autant, les chimistes demeurent des acteurs de premier plan dont le rôle s'avère indispensable pour assurer la protection du public, et cela d'autant plus que les personnes autorisées ont une formation limitée en regard de l'exercice de la chimie. Les trois premières lignes directrices ont pour but de préciser les règles applicables aux chimistes intervenant dans ces domaines. Elles ont aussi le mérite de rappeler aux responsables et gestionnaires mentionnés plus haut le rôle et l'importance d'un chimiste dans l'exercice de ses responsabilités.

L'exercice de la chimie s'inscrit parfois dans un contexte multidisciplinaire où les membres d'autres ordres professionnels sont amenés à intervenir dans les limites de leur champ respectif et contribuent ainsi à la réalisation de rapports ou de documents multidisciplinaires. Il en est ainsi entre autres du domaine de l'environnement, où plusieurs professionnels issus de divers ordres participent à la réalisation d'études de risques technologiques. La quatrième ligne directrice a pour but de préciser les règles applicables aux chimistes qui sont responsables de tels rapports ou qui y contribuent.

Enfin, la dernière ligne directrice concerne le groupe spécifique de nos membres spécialistes en biochimie clinique. Sans entrer

dans le détail d'un dossier fort complexe, nos biochimistes cliniques, à travers leurs expériences, ont remarqué des variantes, des divergences, pour ne pas dire plus dans la mesure de la testostérone, mesure visant à aider le professionnel médecin appelé à poser un diagnostic dans le cas de l'hypogonadisme. La ligne directrice vise à clarifier la norme attendue de nos membres en telle matière. Le but ultime recherché est toujours une meilleure protection du public, et dans ce cas-ci de patients bien particuliers.

Ces exemples de publication mettent en lumière la volonté de l'Ordre de bien positionner l'expertise et la valeur ajoutée que le public tire de l'utilisation de ses professionnels chimistes. Nous pensons que d'autres domaines pourraient bénéficier de telles productions. Il appartient aux membres qui souhaiteraient disposer de telles lignes de conduite dans leur domaine d'intervention de prendre l'initiative de les préparer et de contacter l'Ordre pour voir à la faisabilité et surtout à la valeur ajoutée que leur rédaction permettrait d'obtenir. C'est certainement une manière proactive de bien positionner l'Ordre et ses membres dans un monde chaque jour plus complexe.

Tout cela et le reste ne se fait pas tout seul. Il faut bien sûr remercier notre président-directeur général et son personnel, les membres du Bureau et toutes les personnes qui donnent de leur temps et offrent leur expertise pour les travaux des nombreux comités dont fait état ce rapport. Ces remerciements doublés d'un sentiment d'appréciation fort élevée sont d'autant plus mérités que pour la grande majorité ces personnes contribuent à l'Ordre de manière bénévole. Je remercie enfin chacun et chacune d'entre vous pour l'implication professionnelle que vous manifestez dans vos milieux. C'est certainement par vos exemples, sans doute plus que grâce à tout autre activité, que le chimiste démontre tout l'intérêt qu'il représente pour la société dans son devenir.

Avec mes meilleures salutations.



Luc Séguin, Ph. D., chimiste
Président du bureau de l'Ordre des chimistes du Québec

RAPPORT DES ACTIVITÉS

ARTICLE 5 - ACTIVITÉS DU BUREAU

Nom du président :	LUC SÉGUIN
Mode d'élection :	Suffrage des administrateurs élus
Date d'entrée en fonction :	12 avril 2007

LISTE DES ADMINISTRATEURS DU BUREAU 2007-2008

RÉGION DE L'EST

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

GUY COLLIN (élu)	2007 Vice-président intérimaire, membre du comité administratif
YVAN OUELLET	2006
SIMON CÔTÉ (élu)	2007

RÉGION DU CENTRE

MARTIN TURCOTTE	2005
AHMED FATEH (élu)	2007

RÉGION DE L'OUEST

GILLES BRISSON (élu)	2007
MAURICE CÔTÉ	2006
CRISTINA ILEANA DRAGHICI	2005 Membre du comité administratif
DANIELLE MIOUSSE	2005
GASTON MERCIER	2005 Membre du comité administratif
LUC SÉGUIN (élu)	2006 PRÉSIDENT Membre du comité administratif
MOHAMED NAZIR AZIZIEH (élu)	2007
POSTE VACANT (Nomination par résolution)	2009

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ	2006
GERALD LANE	2006 Membre du comité administratif
JEAN MATHIEU (nommé)	2007

Administrateurs

Date d'entrée en fonction	NOMBRE	
	Élus	Nommés
12 avril 2007	1	
14 juin 2007	4	
12 avril 2007		1

Administrateurs élu selon la région qu'ils représentent

Nom de la région	NOMBRE	
	Élus	Nommés
Région de l'Est	2	
Région du Centre	1	
Région de l'Ouest	2	

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.



Nom du secteur d'activité professionnelle	NOMBRE
Nombre de réunions ordinaires	5
Nombre de réunions extraordinaires	0
Nombre d'employés de l'Ordre (à temps plein)	6
Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre	13 septembre 2007

LISTE DES EMPLOYÉS DE L'ORDRE ET LEUR FONCTION

M. Martial Boivin	Président-directeur général et secrétaire
M. Nacer Eddine Ziani	Directeur des communications
M. Claude Chartrand	Syndic
M^{me} Johanne Côté	Adjointe administrative — services aux membres
M^{me} Nancy Dolan	Adjointe administrative — services juridiques
M^{me} Julie Boucher	Adjointe administrative — services comptables

BUREAU

Le Bureau de l'Ordre des chimistes du Québec a tenu 5 réunions ordinaires au cours de l'année dont voici les principales affaires en découlant.

- Procédé aux élections au Bureau et au Comité administratif en avril 2007.
- Radié du tableau les membres qui au 1^{er} avril 2007 n'ont pas versé leur cotisation annuelle dans le délai fixé par le Bureau.
- Adopté des lignes directrices sur le contrôle de la fluoration des eaux de consommation au Québec; le contrôle de la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels; le contrôle de l'eau potable; la participation des chimistes a des rapports ou a des documents multidisciplinaires.
- Consulté les membres sur le Projet de règlement sur la formation continue obligatoire des chimistes.
- Discuté le Projet de règlement sur l'exercice de la profession de chimiste en société.
- Nomination à la présidence du comité de la formation des chimistes.

- Déterminé la composition des membres du jury de sélection des Compagnons de Lavoisier.
- Délivré un certificat de spécialiste à 3 membres ayant réussi les examens de la spécialité en biochimie clinique.
- Adopté deux (2) projets de règlements selon l'Article 94 h) du Code des professions : Projet de règlement pour les technologues professionnels et un Projet de règlement pour les technologues médicaux. Lesdits projets ont été transmis à l'Office des professions pour examen et recommandation au gouvernement.
- Adopté la liste des projets et fixé le montant de la cotisation supplémentaire à 180 \$ applicable aux membres inscrits au tableau le ou avant le 13 septembre 2007.
- Proposé de décerner un prix Mérite du CIQ et décerné le Titre honorifique de Compagnon de Lavoisier à un membre.
- Nommé un président au comité de révision de l'Ordre des chimistes du Québec en remplacement du membre démissionnaire.
- Nommé des membres à des divisions du comité de discipline de l'Ordre des chimistes du Québec.
- Fixé la cotisation de plein droit à 347 \$ pour la prochaine année; révisé le libellé de la classe de cotisation adoptée en AGA 2006 « hors du domaine de la chimie » et dont la mise en œuvre avait été reportée à l'année 2008-2009 par résolution du Bureau.
- Adopté les lignes directrices portant sur la testostérone biodisponible.
- Adopté les états financiers 2006-2007.
- Délivré un permis aux nouveaux membres et une carte de stage en biochimie clinique. Adopté la liste des établissements agréés pour les stages en biochimie clinique.
- Adopté le plan d'action et le Budget 2008-2009.
- Établi en application du règlement adopté en vertu du paragraphe d) de l'article 93 du Code des professions, la somme nécessaire pour défrayer le coût du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle des chimistes.
- Nommé un représentant de l'Ordre au comité de la formation des chimistes suite à une démission.
- Révisé l'état des placements financiers de l'Ordre.

ARTICLE 6 -

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Nombre de membres du comité administratif	5 (Voir liste des administrateurs – page 5)
Nombre de séances ordinaires	9
Nombre de séances extraordinaires	0

MÉMOIRES

- Dans le cadre des audiences de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec (CAAAQ), l'Ordre des chimistes du Québec a déposé à la commission un mémoire préparé en collaboration avec le département des sciences et technologies de l'Université Laval.
- En outre, l'Ordre des chimistes du Québec a participé à l'élaboration et à la présentation du mémoire conjoint (agronomes, chimistes, vétérinaires et diététistes) à la CAAAQ le 31 août 2007.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu 9 rencontres au cours de l'année dont voici les principales affaires en découlant.

- Autorisé le syndic de l'Ordre à demander, au nom de l'Ordre, qu'un mandat de perquisition soit émis. Résolu que l'Ordre des chimistes du Québec intente des poursuites relatives à l'exercice illégal de la profession de chimiste contre deux personnes physiques désignées.
- Résolu de ne pas octroyer une reconnaissance de l'équivalence de la formation de spécialiste donnant suite à une demande révision.
- Délivré un permis aux nouveaux membres ayant satisfait aux exigences réglementaires.
- Résolu que l'Ordre des chimistes du Québec intente des poursuites relatives à l'usurpation du titre de chimiste contre une personne morale et contre trois (3) personnes physiques désignées.
- Adopté le projet d'actualisation du plan de classement et du calendrier de conservation en vue de la conformité à la loi d'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels (loi 86).
- Nommé un membre à titre d'inspecteur professionnel.
- Résolu que l'Ordre des chimistes du Québec intente une poursuite relative à l'usurpation de titre de chimiste et relative à l'exercice illégal de la profession de chimiste contre une personne physique et une personne morale.
- Radié du tableau un membre qui au 1^{er} avril 2007 n'a pas versé sa cotisation annuelle dans le délai fixé par le Bureau.
- Reconduit, pour une année, les mandats de quatre (4) membres du comité des examinateurs.
- Adopté le calendrier des rencontres du Comité administratif et du Bureau pour la prochaine année.
- Émis une lettre d'admissibilité aux examens de la spécialité a trois (3) stagiaires en biochimie clinique.
- Résolu que l'Ordre des chimistes du Québec demande à un juge ayant compétence dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe qu'un mandat soit émis pour perquisitionner à l'établissement de la personne morale désignée.
- Résolu que l'Ordre des chimistes du Québec intente une poursuite relative à l'usurpation de titre de chimiste contre une personne physique désignée.
- Résolu que l'Ordre des chimistes du Québec demande à un juge ayant compétence dans le district judiciaire de Longueuil qu'un mandat soit émis pour perquisitionner à l'établissement d'une personne morale désignée.



7. RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Mowafak Nassani,
président du comité de la formation

M^{me} Gessie Brisard,
représentante de la CREPUQ,
professeure au département de chimie de l'Université de Sherbrooke

M. Guy Collin,
membre ad hoc, représentant du Bureau de l'Ordre, secrétaire

M. Jacques La Haye,
représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Christian Linard,
spécialiste en biochimie clinique, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et président du comité des examinateurs de l'Ordre des chimistes du Québec

M. William C. Galley,
représentant-suppléant de la CREPUQ et professeur au département de chimie de l'Université McGill

NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ

Au cours de l'année 2007-2008, le Comité de la Formation de l'Ordre des chimistes du Québec s'est réuni en quatre occasions. Malheureusement, le quorum n'était pas au rendez-vous de l'une de ces rencontres. Ainsi, que seulement trois réunions formelles ont pu être tenues.

Au cours de la réunion de juillet 2007, le comité a formulé un avis et recommandé favorablement un Projet de règlement sur les conditions et modalités de délivrance des certificats en biochimie clinique de l'Ordre des chimistes du Québec. Ce projet a pour objectif de mieux intégrer et de mieux clarifier l'ensemble des interventions et des responsabilités des intervenants dans ce dossier.

Lors de la réunion informelle de décembre (absence de quorum), les membres présents ont discuté librement d'une requête présentée par trois directeurs de département de biochimie. Cette requête vise à simplifier le travail des responsables de ces programmes de biochimie qui éprouvent de la difficulté à intégrer des cours de biochimie spécialisée à l'intérieur d'une nomenclature largement inspirée des programmes de B. Sc. (chimie). Ces directeurs souhaitent voir passer de 9 à 6 crédits les cours de biochimie physique, de biochimie analytique et de biochimie organique avec une augmentation concomitante de 9 crédits des cours de biochimie. En contrepartie, ces directeurs acceptent que l'ensemble des cours de biochimie, soit 21 crédits, soient davantage précisés.

Cette discussion a été reprise en décembre, lors d'une réunion formelle du Comité. La catégorisation des 21 crédits de biochimie serait : 9 crédits de biochimie générale, 6 crédits de biochimie du métabolisme et 6 crédits de biologie moléculaire et cellulaire. Une seconde demande d'assouplissement incluse dans la requête des trois directeurs de département de chimie concerne la reconnaissance de « 3 crédits pour chaque stage en laboratoire effectué par un étudiant à l'intérieur d'un trimestre » à l'intérieur des 18 crédits de laboratoire exigés par l'OCQ. Après un long échange, le comité s'est dit ouvert à une reconnaissance des « projets de fin d'études », activités de 3 ou 6 crédits pendant lesquelles l'étudiant est encadré par un professeur et évalué comme à l'intérieur de tout autre cours. Ces modifications n'entraînent aucune modification relativement aux conditions d'accessibilité de la profession aux étudiants des programmes de chimie et de sciences et technologie des aliments.

Cette discussion a été complétée à la réunion de mars 2008. Le comité a confirmé son ouverture aux demandes des directeurs des trois départements de biochimie. Il a cependant souhaité qu'une consultation soit faite auprès des autres départements où l'on retrouve un programme de biochimie ainsi qu'auprès du département de sciences et technologies des aliments, qui pourraient faire face à une problématique similaire.

Au cours de la même réunion, nous avons procédé à des ajustements à la liste des programmes donnant ouverture au certificat de spécialiste délivré par l'Ordre des chimistes du Québec. Nous avons retiré les quatre programmes de doctorat (Ph. D. biochimie) des Universités Laval, de Montréal, de Sherbrooke et McGill et leur avons substitué le programme de DEPD (biochimie clinique) de l'Université de Montréal. Par ailleurs, nous avons aussi démarré une étude visant à ajouter à cette même liste deux autres programmes. Cette étude devrait être complétée au cours de l'année à venir.

Mowafak Nassani, Ph. D., chimiste
Président du Comité de la formation

ARTICLE 7 -

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

	NOMBRE
Nombre de membres	6
Nombre de réunions	3

Provenance des membres

	NOMBRE
Fédération des cégeps, s'il y a lieu	0
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	1
Ordre des chimistes du Québec, nominations par le Bureau	2
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), s'il y a lieu	2
Représentant du Bureau	1
Comité des équivalences	0
Nombre de conclusions du rapport de ses constatations, s'il y a lieu	2
Nombre de conclusion de ses avis	2

ARTICLE 8 -

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

MANDAT DU COMITÉ

Le mandat principal du comité consiste à évaluer les diplômes et les formations des candidat(e)s qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme donnant accès à l'Ordre et qui désirent y adhérer. Suite à cette évaluation, le comité doit présenter ses conclusions et recommandations au Bureau quant à l'admissibilité des candidats. Le comité est également responsable des examens d'admission à l'Ordre, le cas échéant.

ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice 2007-2008, 159 demandes de reconnaissance de l'équivalence ont été adressées à l'Ordre des chimistes du Québec. Le comité a analysé 71 demandes dont le diplôme ne donne pas ouverture au permis de l'Ordre des chimistes du Québec. Pour sa part, le secrétaire a validé 88 demandes en application de l'article 184 du Code des professions.

Demandes de reconnaissance

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçue qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec (diplôme valide en application de l'article 184 du Code des professions)	88	88	0	0
Au Québec (diplôme non valide)	5	5	0	0
Au Canada	3	3	0	0
Hors du Canada	63	63	0	0

Il s'agit, pour le Québec, d'une diminution de 14 % du nombre de demandes par rapport à l'année dernière et de 19 % pour les

demandes hors du Québec (au Canada et hors du Canada). Le taux d'acceptation est de 100 %.

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail. Je tiens à souligner l'indispensable et excellente collaboration du président-directeur général et secrétaire de l'Ordre, monsieur Martial Boivin.

Je tiens également à remercier tout particulièrement messieurs Edward Kamel, N'Godji Camara et Vladimir Roudavine pour leur travail minutieux, qui consiste à vérifier que les dossiers des candidats contiennent l'ensemble des documents nécessaires à leur évaluation, et parce qu'ils ont accéléré le traitement de ces nombreux dossiers par leur disponibilité.

Les membres du comité se joignent également à moi pour remercier M^{me} Johanne Côté pour son travail consciencieux dans la préparation des dossiers, pour ses initiatives toujours plus astucieuses les unes que les autres et pour son charmant accueil à l'égard des candidats postulants.

Le président,
Christian Linard, biochimiste, CSPQ

Le secrétaire de l'Ordre,
Martial Boivin, chimiste, MBA

LE COMITÉ DES EXAMINATEURS EST COMPOSÉ DE 7 MEMBRES NOMMÉS PAR LE BUREAU :

Christian Linard, président **Selim Kermasha**
Nazir Azizieh **Gaston Picard**
N'Godji Camara **Vladimir Roudavine**
Edward Kamel



Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0
---	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	3	3	0	0	0
Hors du Canada	63	63	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	66
--	----

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis. OU L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.



ARTICLE 8 - ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

COMPOSITION DU COMITÉ

Marie-Josée Champagne,
présidente

Christiane St-Amant

Louise Thériault

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité de biochimie clinique est un comité réglementaire qui a comme fonction de formuler des recommandations en vue de la reconnaissance du stage en biochimie clinique par le Bureau ainsi que d'étudier toute question confiée par le Bureau.

Le comité tient à remercier le Dr Martin Beaulieu, biochimiste clinique, qui n'a pas renouvelé son dernier mandat, pour l'excellent travail accompli au sein du comité.

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année 2007-2008 et échangé de nombreuses fois par courriel sur différents dossiers. Le comité a étudié plusieurs demandes d'équivalence de diplôme et a reconduit la liste des hôpitaux agréés pour les stages de formation en biochimie clinique.

Le comité est heureux d'accueillir trois nouveaux spécialistes en biochimie clinique qui ont réussi les examens de la spécialité. Il s'agit des D^{rs} Alexandre Benoit, Eric Cellier et Lyne Labrecque, biochimistes cliniques. Que nos vœux de succès les accompagnent tout au long de leur carrière. Durant l'année 2006-2007, 12 résidents ont été en formation. Quatre d'entre eux ont commencé en cours d'année 2007-2008. L'un de ces résidents a bénéficié de la première bourse de parrainage financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce type de bourse implique le jumelage entre un résident et un biochimiste clinique prévoyant prendre sa retraite. Ce programme devrait non seulement favoriser la couverture professionnelle en région, mais aussi assurer une meilleure continuité en milieu de travail en facilitant le transfert de connaissances.

Le comité est heureux de constater le nombre important de résidents pour une seconde année consécutive. Cet intérêt est très encourageant pour l'avenir de notre profession. Beaucoup d'efforts sont déployés pour faire connaître et surtout reconnaître notre profession et c'est dans cette optique que le comité a participé aux travaux menés par l'OCQ pour l'élaboration d'un modèle d'encadrement de l'exercice de la chimie dans les laboratoires de biologie médicale. Après une première analyse qualitative des compétences requises de la part des biochimistes, les travaux se poursuivront pour évaluer le volume d'effectifs nécessaire.

En terminant, je désire remercier très chaleureusement les membres du comité pour leur contribution significative au cours de cette année.

Finalement, le comité reconnaît la collaboration de monsieur Martial Boivin, président-directeur général. Le comité apprécie également le concours de madame Johanne Côté, secrétaire à l'admission.

La présidente,
Marie-Josée Champagne, chimiste

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0
---	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	0
--	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes. OU L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.



ARTICLE 9 -**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE
DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS
TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	26	26	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
De permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	0	0	0	0



ARTICLE 10 -**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE**

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE
Reçues	5
Acceptées	5
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	NOMBRE
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0
Nombre de candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	3
Nombre de candidats ayant débuté le processus	5

ARTICLE 11 -**ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE
CONTRE LA RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE**

Répartition des membres inscrits à la fin de la période
et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		Montant prévu par sinistre	Montant prévu par l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective obligatoire	2626	100 000 \$	200 000 \$
Contrat d'assurance privée obligatoire	961	250 000 \$	500 000 \$

Répartition des classes de membres inscrits à la fin de la période
et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Nom de la classe	Description de la classe	Nombre de membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu par l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective obligatoire	Tout membre	2626	100 000 \$	200 000 \$
Contrat d'assurance individuelle obligatoire	Pratique privée	961	250 000 \$	500 000 \$

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

ARTICLE 12 -**ACTIVITÉS RELATIVES
AU FONDS D'INDEMNISATION**

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidécommiss de ses membres en application de l'article 89 du Code des professions.

ARTICLE 13 -

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

M^{me} Carole Bérubé
(démission en mars 2008)

**M. Laurentiu
Ciochina Vasile**

M^{me} Isabelle Gladu

M. N'Godji Kamara,
secrétaire

M. Martial Boivin,
président nommé par le
Bureau

M. Gaston Lalumière

M^{me} Farida Meriane

COMPOSITION

Le comité est généralement formé de sept membres nommés par le Bureau parmi les chimistes inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins trois ans. L'un des membres a démissionné en mars dernier, soit en cours de mandat. Pour l'assister dans ses démarches, le comité bénéficie d'une liste d'inspecteurs composée de quelque 20 chimistes.

MANDAT DU COMITÉ

Les fonctions du comité sont définies à l'article 112 du *Code des professions*. Il comporte la surveillance de l'exercice de la profession par les membres ainsi que des enquêtes sur conduite professionnelle dans le cadre de la protection du public. Les inspecteurs et les enquêteurs sont tous membres de l'Ordre des chimistes du Québec. Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées. De plus, le comité informe le syndicat lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116 du *Code des professions*. Le comité d'inspection professionnelle fait annuellement au Bureau un rapport général sur ses activités.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq réunions. En plus des activités statutaires récurrentes, mentionnons notamment l'intensification des travaux concernant le développement de la nouvelle grille d'inspection professionnelle de type « ISO », lesquels se sont poursuivis tout au cours de l'exercice 2007-2008.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE ANNUELLE DE LA PROFESSION

Le programme en est à sa 21^e année. Le programme de surveillance de l'exercice de la profession est quinquennal. Chaque

année, environ le cinquième des membres est appelé à compléter un questionnaire d'inspection professionnelle. Pour la période visée, 479 membres ont eu à répondre au questionnaire dans le cadre du programme de surveillance annuelle.

Un de nos dossiers impliquait 51 membres. En effet, cette année, l'inspection professionnelle s'est vue dans l'obligation de demander l'intervention du Bureau du syndicat pour des refus de remplir le questionnaire d'inspection professionnelle. À la suite de son intervention, la totalité des membres ont finalement rempli leurs obligations à cet égard sans qu'une plainte ne soit portée devant le comité de discipline. En outre, deux autres dossiers ont été également référés au syndicat pour pratique illégale présumée.

Au 31 mars 2008, 33 membres avaient été visités sur quelque 50 retenus. Il est important de rappeler que les visites se déroulent sur deux années. Le comité a analysé 61 rapports de vérification découlant des visites et assuré les suivis nécessaires. Aucun membre n'a fait l'objet d'une enquête et conséquemment aucune recommandation n'a dû être adressée au Bureau.

DÉVELOPPEMENT

Les travaux visant le développement de la nouvelle grille d'inspection selon ISO ont progressé au rythme attendu. On prévoit une évaluation sur le terrain à compter de la prochaine année.

Ceci comprend également une révision en profondeur du processus d'inspection professionnelle et la recherche d'une meilleure efficacité. Un projet de politique sera présenté au Bureau au cours de la prochaine année.

En général, le comité se dit satisfait des résultats de l'année. Beaucoup de travail a été réalisé et il faut continuer à assurer la mobilisation des bénévoles qui contribuent à l'avancement de l'inspection professionnelle et de ce fait à la protection du public.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du comité et des sous-comités qui ont conjugué compétences et motivations dans la réalisation de leur mandat tout au long de l'année. Je remercie également madame Nancy Dolan, adjointe administrative aux services juridiques, qui a assuré de manière compétente et continue le soutien administratif des services d'inspection professionnelle au cours de cette période. Merci aux inspecteurs et aux inspectrices qui nous ont fait bénéficier de leur disponibilité et de leurs compétences.

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	6
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	5
Y a-t-il une personne responsable de l'inspection professionnelle?	Non
Y a-t-il un programme de surveillance de la profession?	Oui

Vérification

	NOMBRE
Membres visités	33
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	479
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	479
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	61
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Enquêtes

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Décisions du Bureau

	NOMBRE
Approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Bureau d'obliger un membre à compléter avec succès

	NOMBRE
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndicat

	NOMBRE
(En application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	53

ARTICLE 14 - ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Activités tenues de formation continue facultative organisées par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui y ont pris part
Aucune	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

ARTICLE 15 - ACTIVITÉS DU SYNDIC

DISCIPLINE

Cette année, le bureau du syndic a initié neuf nouvelles enquêtes issues de demandes de la part du public ainsi que d'autres sources. Un de ces dossiers impliquait 51 membres. En effet, cette année, l'inspection professionnelle s'est vue dans l'obligation de demander l'intervention du bureau du syndic pour des refus de remplir le questionnaire d'inspection professionnelle. Suite à notre intervention, la totalité des membres ont finalement rempli leurs obligations à cet égard sans que nous eussions à porter plainte devant le comité de discipline. Nous avons terminé dix enquêtes dont sept avaient débuté dans un

exercice précédent. Cette année, dans un dossier ouvert, le Bureau du syndic a décidé de porter plainte pour entrave et les auditions ont eu lieu en mai 2007. Nous sommes dans l'attente de la décision. Dans un autre dossier initié en 2006-2007, les auditions ont eu lieu et l'intimé a été reconnu coupable et condamné à des amendes. Nous avons eu un total de cinq jours d'audition cette année dans quatre dossiers et le comité de discipline a rendu une décision de culpabilité et sanction et deux décisions acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable.

Dossiers

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	9
Total de membres visés par ces dossiers	60
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	6

Décisions

	NOMBRE
De porter plainte	1
De ne pas porter plainte	56

ARTICLE 16 - ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Demandes de conciliation

	NOMBRE
Reçues	0
Rejetées pour non respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues

	NOMBRE
Dont le compte en litige a été diminué	0
Dont le compte en litige a été maintenu	0

ARTICLE 17 - ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision est constitué au sein de l'Ordre des chimistes, en conformité avec l'article 123.3 du *Code des professions*. « Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. »

Le comité n'a reçu aucune demande de révision cette année.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. François Granger,
président

M^{me} Sylvie Desbiens

M. Benoît Marsan

M. Gérald Lane,
représentant du public

M. Jean Mathieu,
représentant du public

**M^{me} Louise Champoux-
Paillé,**
représentante du public

Membres

	NOMBRE
Total des personnes nommées par le Bureau	6
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	3

Demandes d'avis

	NOMBRE
Reçues	0
Présentées hors délai	0

Avis rendus

	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline	0
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérant le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte	0

ARTICLE 18 - ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

COMPOSITION DU COMITÉ

M^e Jacques Lamoureux,
président

M^e Jean Pâquet,
président suppléant

M^{me} Nancy Dolan, secrétaire

M^{me} Claire Austin

M. Marc Baril

M^{me} Carole Bérubé

M. Pierre-André Côté

M^{me} Louise Létourneau

M. Michael O'Dwyer

M. Yves Rousseau

Nombre de plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 : 1

Nombre et nature des plaintes et des sanctions prononcées entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 : Deux décisions sur culpabilité et une décision sur culpabilité et sanction.

PLAINTÉ # 07-88-065-2003-1
(Plainte déposée le 23 mai 2003)

- Un chef d'accusation pour avoir implanté une méthode de manière dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, le tout contrairement à l'article 2.02 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2) et à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- Un chef d'accusation pour avoir affirmé, par l'entremise de son procureur, être incapable de retracer les résultats d'une étude clinique, le tout contrairement à l'article 17 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01) et à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- Un chef d'accusation pour avoir entravé la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre de façon complète à une correspondance provenant de la syndic adjointe, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01).

Audiences tenues les 21 octobre 2004, 2 novembre 2004, 4 février 2005, 6, 7, 8, 9 et 12 juin 2006 ainsi que le 20 mars 2008.

Décision sur culpabilité rendue le 19 septembre 2007, le comité :

ACQUITTE l'intimé sous le premier chef;

DÉCLARE l'intimé coupable de l'infraction prévue à l'article 17 du *Code de déontologie des chimistes* et ACQUITTE l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession sous le deuxième chef;

DÉCLARE l'intimé coupable sous le troisième chef.

Dossier en attente de la décision sur sanction.

PLAINTÉ # 07-88-065-2005-2
(Plainte déposée le 12 septembre 2005)

Infractions au *Code de déontologie des chimistes*, article 17 et au paragraphe 13 de l'article 74 (L.R.Q., c. C-15, r. 2.01).

Audiences tenues les 12 septembre 2005, 13, 14 et 16 juin 2006 ainsi que le 14 février 2008.

Décision sur culpabilité rendue le 15 octobre 2007, le comité

SOUS LE PREMIER CHEF :

Chef 1 a)

DÉCLARE l'intimé coupable de l'infraction spécifique prévue à l'article 74, paragraphe 13, du *Code de déontologie des chimistes* et ACQUITTE l'intimé de l'infraction plus générale prévue à l'article 17 dudit *Code*;

Chef 1 b)

ACQUITTE l'intimé;

Chef 1 c)

ACQUITTE l'intimé;

Chef 1 d)

ACQUITTE l'intimé;

Chef 1 e)

DÉCLARE l'intimé coupable de l'infraction spécifique prévue à l'article 74, paragraphe 13, du *Code de déontologie des chimistes* et ACQUITTE l'intimé de l'infraction plus générale prévue à l'article 17 dudit *Code*;

Chef 1 f)

ACQUITTE l'intimé;

Chef 1 g)

DÉCLARE l'intimé coupable de l'infraction spécifique prévue à l'article 74, paragraphe 13, du *Code de déontologie des chimistes* et ACQUITTE l'intimé de l'infraction plus générale prévue à l'article 17 dudit *Code*;

Chef 1 h)

ACQUITTE l'intimé;

SOUS LE DEUXIÈME CHEF :

Chef 2 a)

ACQUITTE l'intimé;

Chef 2 b)

ACQUITTE l'intimé.

Audition sur sanction débutée le 14 février 2008.

PLAINTÉ # 07-88-065-2006-1
(Plainte déposée le 3 mars 2006)

- Un chef pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, en omettant d'assumer la direction professionnelle, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- Deux chefs pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle en affirmant faussement dans une demande de permis qu'il travaillait présentement à plein temps en tant que directeur de laboratoire dans le domaine d'opérations de biochimie, le tout contrairement à l'article 3.02.01 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2) et à l'article 18 dudit *Code* (L.R.Q. c. C-15, r.2.01).

- Un chef pour avoir omis de signer ou d'apposer ses initiales sur tout rapport qui est préparé sous sa responsabilité, le tout contrairement aux articles 36 et 37 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.02.01).
- Un chef pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, en omettant de signer ou d'apposer ses initiales sur tout rapport qui a été préparé sous sa responsabilité et en autorisant le personnel à utiliser sa signature dans des rapports d'analyses, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions* et aux articles 36 et 37 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2.01).
- Un chef pour avoir omis d'exercer sa profession selon les normes professionnelles actuelles en matière de contrôle de la qualité, le tout contrairement à l'article 17 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2.01).

Audiences tenues le 22 janvier 2007 ainsi que les 21 et 22 février 2008.

PLAINTÉ # 07-2007-1977070-01
(Plainte déposée le 30 mars 2007)

- Pour avoir entravé le président du comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans le délai imparti à des correspondances provenant de ce dernier.
- Pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans le délai imparti à une correspondance de ce dernier.

Nombre de membres du comité	7
Nombre d'audiences du comité	5

Plaintes dont l'audience est complétée par le comité

Nature de la plainte	NOMBRE	
	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Entrave au président du comité d'inspection professionnelle et au syndic	1	0

Audience tenue le 22 juin 2007.

Décision sur culpabilité et sanction rendue le 22 octobre 2007, le comité :

RECONNAÎT l'intimé coupable sur les deux chefs d'infraction;

IMPOSE à l'intimé une amende de 600 \$ sur chacun des chefs;

CONDAMNE l'intimé au paiement des entiers débours.

PLAINTÉ # 07-2007-1991025-02

- Pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans un délai raisonnable à une correspondance provenant de ce dernier.
- Pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en refusant de fournir les renseignements demandés suite à la correspondance provenant de ce dernier.

En attente d'audition.

La secrétaire du comité de discipline,
Nancy Dolan

Décisions du comité

	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	2
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le comité

Nature de la sanction	NOMBRE
Amende, paiement des débours	1

	NOMBRE
Nombre de décisions du comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0

Recommandations du comité au Bureau et décisions relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	NOMBRE	NOMBRE
	Recommandations du comité au Bureau	Décisions du Bureau relatives aux recommandations du comité
n/a	0	0

Tribunal des professions

	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

ARTICLE 19-

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Au cours de l'exercice 2007-2008, le bureau du syndic a reçu 22 nouvelles demandes d'enquête ou d'informations concernant des cas présumés de pratique illégale et/ou d'usurpation de titre. Sept dossiers d'enquête furent fermés cette année. Dans un de ces dossiers, suite à notre intervention, la personne est devenue membre et dans les six autres, les gestes reprochés ont cessé. Le Bureau du syndic, avec l'autorisation du Bureau, a déposé 210 chefs d'accusation dans 15 dossiers de poursuite pour usurpation du titre de chimiste ou pratique illégale. Six poursuites ont connu

leur aboutissement devant les tribunaux, les intimés ayant reconnu leur culpabilité sur 25 chefs d'accusation et ayant été condamnés à payer un total de 15 000 \$ d'amendes. Le bureau du syndic a soumis au comité administratif deux résolutions visant à permettre autant de perquisitions auxquelles il a donné son aval. Finalement, grâce à un suivi étroit sur le plan de la perception des amendes, nous avons réussi à sécuriser 13 200 \$ dont 6 600 \$ encaissés cette année.

Enquêtes complétées

	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	6
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal	7
Portant sur l'usurpation de titre réservé	8
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	NOMBRE	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal	0	15
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	10
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées (montant avec les frais et contributions, le montant sans les frais et contributions étant de 15 000 \$)		21 250 \$

ARTICLE 20 -

ACTIVITÉS DE TOUT AUTRE COMITÉ TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC FORMÉ PAR LE BUREAU

COMITÉ DE PROMOTION DE L'OCQ

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Gessie Brisard, professeur, département de chimie, Université de Sherbrooke

M. Louis André Lortie, professionnel, département de biochimie, Université Laval

M. Richard Martel, professeur, département des sciences des aliments et de nutrition, Université Laval

M. Pierre Pichet, professeur, département de chimie, Université du Québec à Montréal

M. Robert Prud'homme, directeur, département de chimie, Université de Montréal

M. Jacques Turcotte, professeur, département de chimie, Université Laval

M. Guy Boileau, professeur, département de biochimie, Université de Montréal

M. Nacer Eddine Ziani, directeur des communications, OCQ

À la suite d'un certain nombre d'expériences de promotion, l'Ordre, par la voie de son directeur général, décidait de mettre sur pied un Comité de promotion de la profession au sein des universités offrant les programmes donnant ouverture à un permis de l'Ordre des chimistes du Québec. Ce comité, permanent, est chargé d'élaborer et de faire la promotion de la profession selon une approche globale, cohérente et intégrée en déterminant les objectifs, les stratégies, leur mise en œuvre et le suivi de la performance.

Ce comité, créé au cours de l'année 2004-2005, a débuté ses opérations en 2005. Son président est nommé par le directeur-général de l'Ordre.

Ce comité se réunissant une seule fois par année, cela n'est pas arrivé durant l'exercice 2007-2008. En effet, la réunion de l'année 2007 s'est tenue en février, soit alors que l'Ordre était encore dans l'exercice 2006-2007, et celle de l'année 2008 s'est tenue en mai, alors que l'exercice 2008-2009 avait déjà débuté.

Au terme de l'année, on peut dire que la grande majorité des universités francophones de la province offrant un programme de baccalauréat ouvrant l'accès à un permis de l'OCQ ont été visitées. En fait, il y a deux exceptions. La première concerne l'Université du Québec à Montréal. Le département de chimie-biochimie a indiqué que ses étudiants des programmes de chimie et de biochimie sont fort bien documentés sur le rôle et le mandat de l'OCQ et qu'il ne semble pas opportun d'ajouter une

visite prévue dans le présent programme. L'autre exception concerne le département de chimie-biologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. La situation du recrutement d'étudiants, mais surtout les perturbations provoquées par un groupe d'enseignants syndiqués, n'ont pas permis de programmer une telle rencontre.

Il faut noter que la participation des étudiants à ces rencontres est très variable. La culture et les habitudes locales sont sans doute déterminantes sur le pourcentage des étudiants intéressés à entendre ou à rencontrer un représentant de l'Ordre. Ainsi, à l'Université de Sherbrooke, le responsable local de ces rencontres invite tous les étudiants à un 5 à 7 avec pizzas et liqueurs douces disponibles à volonté. Cette manière de faire permet d'atteindre près de 100 % des étudiants et des étudiantes. À d'autres endroits, l'invitation lancée auprès des étudiants est tout à fait libre. Au total, quelque 325 étudiants ont été rencontrés, soit 215 en première année et environ 85 en deuxième.

Rappelons que le programme de visites ne concerne que les étudiants de première et de seconde années du baccalauréat. Informés de ces rencontres, plusieurs étudiants et plusieurs étudiantes de troisième année du programme de biochimie de l'Université de Montréal ont exprimé spontanément auprès de leurs professeurs le souhait de profiter d'une telle rencontre, ce qui, bien évidemment, leur a été accordé (environ 25 personnes ont assisté à la rencontre).

L'essentiel du mandat et de l'échéancier initialement prévus a donc été atteint. Durant l'année 2008-2009, on prévoit consolider ces mêmes rencontres en y apportant certains ajustements pour en améliorer l'efficacité. De plus, un effort devra être entrepris pour consolider nos actions auprès des étudiants de troisième année et ceux de maîtrise.

Il faut remercier les membres du comité qui favorisent et facilitent les rencontres au sein de leur département, de même que les personnes responsables de l'organisation locale. Le soussigné veut aussi mentionner le responsable des communications de l'Ordre, dont le soutien est déterminant, en particulier dans la préparation d'un cartable contenant diverses informations sur l'Ordre et qui est remis à chacun des étudiants qui participent aux réunions.

Guy Collin, Ph. D., chimiste,
président et secrétaire du Comité

ARTICLE 21 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie

	NOMBRE
Chimiste	129
Chimiste à l'entraînement	43

Certificats de spécialistes délivrés selon la classe

	NOMBRE
Biochimiste clinique	3

Autorisations spéciales

	NOMBRE
Accordées	0
Renouvelées	0

	NOMBRE
Immatriculations délivrées	0
Membres inscrits au tableau à la fin de la période	2626

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

N°	Région	NOMBRE
1	Bas-Saint-Laurent	24
2	Saguenay – Lac-Saint-Jean	69
3	Capitale-Nationale	282
4	Mauricie	80
5	Estrie	111
6	Montréal	782
7	Outaouais	43
8	Abitibi-Témiscamingue	36
9	Côte-Nord	19
10	Nord-du-Québec	3
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	4
12	Chaudière-Appalaches	96
13	Laval	196
14	Lanaudière	68
15	Laurentides	116
16	Montréal	560
17	Centre-du-Québec	48
99	Hors du Québec	89

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	NOMBRE
Homme	1711
Femme	915

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	NOMBRE				
	Nombre de membres	Montant de la cotisation annuelle	Date du versement (aaaa-mm-jj)	Montant des cotisations supplémentaires	Date du versement (aaaa-mm-jj)
Membres inscrits au tableau avant le 14 septembre	2546			159,47 \$	2007-10-31
Spécialistes en biochimie clinique	73	374 \$			
De plein droit	1863	340 \$			
À l'entraînement	67	340 \$			
Droits limités	89	306 \$			
Congé de maternité/parental/retrait préventif	50	170 \$			
Absence pour maladie ou accident	5	170 \$			
Membre de 65 ans et plus	32	170 \$			
Hors du Québec	113	85 \$			
Temporairement sans travail	175	85 \$			
Membre étudiant à temps plein	82	85 \$			
Membre à la retraite et ne pratiquant plus la chimie	65	45 \$			
Compagnon de Lavoisier	7	0 \$			
Lettre d'éligibilité arrivée	5	0 \$			

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	NOMBRE
Un permis temporaire	26
Un permis restrictif	0
Un permis restrictif temporaire	0
Un permis spécial	0

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

	NOMBRE
Chimiste	2524
Chimiste à l'entraînement	102

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

	NOMBRE
Biochimiste clinique	90

Membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

	NOMBRE
En nom collectif à responsabilité limitée	0
Par actions	0

Inscriptions au tableau

	NOMBRE
Total des inscriptions	292
Premières inscriptions	172

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	NOMBRE
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau selon le motif

Motif de la radiation	NOMBRE
Non renouvellement	249
Décès	4

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Catégorie de permis	NOMBRE	
	Suspensions	Révocations
Chimiste	0	0
Chimiste à l'entraînement	0	0

Certificats de spécialistes révoqués selon la classe

	NOMBRE
Biochimiste clinique	0

ARTICLES 22 À 25 - ÉTATS FINANCIERS

Revenus de l'état des résultats répartis, pour chaque fonds existant, selon les postes suivants

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Cotisations annuelles (paragraphe K de l'article 86 du <i>Code des professions</i>)	750 101 \$	750 101 \$	693 395 \$
Cotisations supplémentaires (paragraphe K de l'article 86 du <i>Code des professions</i>)	0 \$	71 445 \$	0 \$
Primes pour le régime collectif	0 \$	0 \$	0 \$
Primes pour le fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle	0 \$	0 \$	0 \$
Primes pour le fonds d'indemnisation	0 \$	0 \$	0 \$
Frais reçus des candidats à l'exercice de la profession et à l'obtention d'un certificat de spécialiste et ceux relatifs à l'inscription au tableau de même qu'aux demandes d'autorisations spéciales (paragraphe 9 de l'article 86.0.1 du <i>Code des professions</i>)	34 417 \$	34 417 \$	33 904 \$
Produits de la vente de documents	2 923 \$	2 923 \$	3 613 \$
Frais reçus pour les activités de formation continue	0 \$	0 \$	0 \$
Amendes	6 600 \$	6 600 \$	23 838 \$
Revenus de placements	51 831 \$	55 602 \$	23 838 \$
Autre revenus	34 252 \$	67 853 \$	41 268 \$
Total des revenus	880 124 \$	988 941 \$	842 884 \$

Dépenses de l'état des résultats répartis, pour chaque fonds existant, selon les activités suivantes

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Activités relatives à la délivrance de permis, de certificat, de spécialisation et d'autorisations spéciales ainsi qu'à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste	144 492 \$	144 492 \$	140 231 \$
Activités du comité de la formation	6 536 \$	6 536 \$	5 975 \$
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle			
Activités relatives au fonds d'indemnisation			
Activités relatives à l'inspection professionnelle	41 626 \$	41 626 \$	36 211 \$
Activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire			
Activités du syndic			
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes			
Activités du comité de révision			
Activités du comité de discipline	64 986 \$	64 986 \$	87 454 \$
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	43 129 \$	43 129 \$	66 208 \$
Activités de communication	231 430 \$	255 317 \$	217 966 \$
Autres activités	278 935 \$	360 094 \$	281 710 \$
Total des dépenses	811 134 \$	916 180 \$	835 755 \$

Excédent des revenus sur les dépenses ou déficit pour chaque fonds existant

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Excédent des revenus sur les dépenses ou déficit	68 990 \$	72 761 \$	7 129 \$

État de l'évolution de l'actif (soldes de fonds ou surplus) pour chaque fonds existant

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Solde d'ouverture	427 489 \$	427 489 \$	420 360 \$
Corrections apportées, s'il y a lieu	—	—	—
Excédent ou déficit de l'exercice	68 990 \$	72 761 \$	7 129 \$
Solde de fermeture	496 479 \$	500 250 \$	427 489 \$

Bilan pour chaque fonds existant

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Actif à court terme	958 501 \$	1 266 209 \$	889 750 \$
Actif à long terme	269 256 \$	269 256 \$	380 822 \$
Actif total	1 227 757 \$	1 535 465 \$	1 270 572 \$
Autres actifs	—	—	—
Passif à court terme	727 761 \$	727 761 \$	826 548 \$
Passif à long terme	3 517 \$	307 454 \$	16 535 \$
Passif total	731 278 \$	1 035 215 \$	843 083 \$

Le rapport du vérificateur contient-il une ou des réserves concernant la situation financière de l'Ordre ?

Oui

Non



États financiers

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

CONTENU

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	page 34
Évolution des soldes et des fonds	page 35
Bilan	page 36
Flux de trésorerie	page 38
Notes afférentes aux états financiers	pages 39 à 44

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Charges par activité	pages 45 à 48
----------------------	---------------

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Allard SA Inc.

Comptable agréé
Montréal, 27 mai 2008

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008		2007	
	Fonds d'administration générale	Fonds des projets spéciaux (note 12)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	750 101	71 445	821 546	693 395
Droits d'admission	29 172	---	29 172	28 570
Affiliation et réinscription	5 245	---	5 245	5 334
Publicité	16 396	---	16 396	15 584
Intérêts	28 101	3 162	31 263	23 838
Ventes de livres et de documents	2 923	---	2 923	3 613
Amendes et remboursement de frais	6 600	---	6 600	46 866
Paiements incitatifs reportés – amortissement	6 030	---	6 030	5 528
Subventions reportées (note 6)	6 988	---	6 988	8 000
Gain non réalisé sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	23 730	609	24 339	---
Montants reçus de partenaires	---	33 601	33 601	---
Autres	4 838	---	4 838	12 156
Total	880 124	108 817	988 941	842 884
CHARGES				
Administration	252 465	81 159	333 624	257 230
Admission	144 492	---	144 492	140 231
Communication	231 430	23 887	255 317	217 966
Discipline	64 986	---	64 986	87 454
Formation	6 536	---	6 536	5 975
Inspection	41 626	---	41 626	36 211
Pratique illégale	43 129	---	43 129	66 208
Gouvernance stratégique	194	---	194	65
Autres activités	26 276	---	26 276	24 415
Total	811 134	105 046	916 180	835 755
EXCÉDENT DES PRODUITS	68 990	3 771	72 761	7 129

Renseignements sur les résultats (note 11)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008			2007	
	Fonds d'administration générale		Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	Investis en immobilisations et actif incorporel	Non affectés			
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	106 920	320 569	---	427 489	420 360
Excédent (insuffisance) des produits	(53 408)	122 398	3 771	72 761	7 129
Nouvelles immobilisations	3 546	(3 546)	---	---	---
SOLDE À LA FIN	57 058	439 421	3 771	500 250	427 489

Voir les notes afférentes aux états financiers.

BILAN

AU 31 MARS 2008

	2008		2007	
	Fonds d'administration générale	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	719 071	9 498	728 569	738 992
À recevoir du fonds d'administration	---	23 707	23 707	---
Titres négociables (juste valeur : 112 071 \$)	---	---	---	112 071
Actifs financiers détenus à des fins de transactions (coût : 203 391 \$ fonds d'administration général, 270 732 \$ fonds des projets spéciaux)	223 167	271 341	494 508	---
Débiteurs	3 969	3 162	7 131	27 704
Frais payé d'avance	12 294	---	12 294	10 983
	958 501	307 708	1 266 209	889 750
PLACEMENTS (juste valeur 2007 – 282 100 \$) (note 4)		---	---	266 914
TITRES NÉGOCIABLES (note 4)	---		---	---
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTIONS (coût 2008 – 208 244 \$, 2007 – NÉANT)	212 198	---	212 198	---
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	21 569	---	21 569	34 742
ACTIF INCORPOREL, moins l'amortissement cumulé de 196 139 \$ (2006 : 152 462 \$)	35 489	---	35 489	79 166
Total	1 227 757	307 708	1 535 465	1 270 572

Voir les notes afférentes aux états financiers.

BILAN

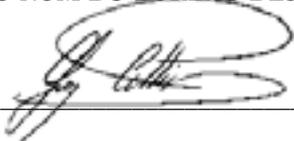
AU 31 MARS 2008

	2008		2007	
	Fonds d'administration générale	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et frais courus	167 936	---	167 936	204 699
À payer au fonds des projets spéciaux	23 707	---	23 707	---
Revenus reportés	530 088	---	530 088	615 819
Partie à court terme des paiements incitatifs	6 030	---	6 030	6 030
	727 761	---	727 761	826 548
PAIEMENTS INCITATIFS REPORTÉS	3 517	---	3 517	9 547
COTISATION SPÉCIALE REPORTÉE	---	303 937	303 937	---
SUBVENTION REPORTÉE (note 6)	---	---	---	6 988
	731 278	303 937	1 035 215	843 083
SOLDES DE FONDS				
Non affectés	439 421	3 771	443 192	320 569
Investis en immobilisations et actif incorporel	57 058	---	57 058	106 920
	496 479	3 771	500 250	427 489
	1 227 757	307 708	1 535 465	1 270 572

ENGAGEMENTS (note 7)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 10)

AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS



administrateur



administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds au titre de cotisations, admission et inscriptions, publicité et autres activités	777 007	808 781
Sorties de fonds pour les fournisseurs et les employés	(765 103)	(759 459)
Intérêts créditeurs	28 101	23 838
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	40 005	73 160
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 546)	(3 334)
Acquisition d'actif incorporel	---	(13 475)
Variation des titres négociables échéant à plus de 3 mois	(168 451)	(1 016)
Variation de l'autre subvention reportée	---	(12 020)
Flux de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement et de financement	(171 997)	(29 845)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(131 992)	43 315
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	851 063	807 748
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 8)	719 071	851 063

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, qui en est un à exercice exclusif, a été constitué en vertu de la Loi sur les chimistes professionnels. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2- MODIFICATION DANS L'APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Prenant effet le 1^{er} avril 2007, l'Ordre a appliqué de façon prospective les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 1350, Résultat étendu, 3855, Instruments financiers-comptabilisation et évaluation, 3861, Instruments financiers-informations à fournir et présentation ainsi que 3865, Couvertures. La direction de l'Ordre a déterminé que l'ensemble de ses placements étaient des actifs financiers détenus à des fins de transactions.

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds des projets spéciaux est constitué de plusieurs projets que l'Ordre a mis en œuvre au cours de l'exercice et qui devraient s'achever en 2010. Ces projets seront financés par une cotisation spéciale qui a été prélevée au cours de l'exercice et par des apports de partenaires, le cas échéant.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

PLACEMENTS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTIONS

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte réalisé est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se matérialisent.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes:

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

ACTIF INCORPOREL

Les investissements dans le développement d'un site Web sont comptabilisés au prix coûtant et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de sa mise en service.

PAIEMENTS INCITATIFS REPORTÉS

L'Ordre a reçu la somme de 30 150 \$ à titre de paiements incitatifs dans le cadre de la relocalisation de ses locaux. Ces sommes sont amorties sur cinq ans depuis son entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2004.

FRAIS GÉNÉRAUX

Les charges directement reliées à une activité sont réparties à cette fonction alors que les frais généraux sont distribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

SUBVENTIONS

Les subventions relatives au développement du site Web, sont comptabilisées à titre de subventions reportées et sont amorties selon la même méthode et suivant la même durée que le site web.

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre de produits.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

Ces sommes se composent de l'encaisse et des titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois depuis l'investissement.

ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET ACTIF INCORPOREL

Le montant des actifs nets investis en immobilisations et actif incorporel correspond à la valeur nette de ces actifs déduction faite du solde non amorti de la subvention reportée.

4- PLACEMENTS ET ACTIFS FINANCIERS

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus de placements. La juste valeur est supérieure au coût, d'un montant non réalisé de 23 630 \$ pour le fonds d'administration et de 609 \$ pour le fonds des projets spéciaux à la date du bilan. Les placements sont composés de titres négociables de 223 161 \$ (112 071 \$ en 2007) pour le fonds d'administration générale et de 271 341 \$ (néant en 2007) pour le fonds des projets spéciaux.

Les placements à long terme sont composés de titres négociables de 212 198 \$ (266 914 \$ en 2007) échéant jusqu'en 2016.

Le taux de rendement des placements à court terme a varié de 2,99 % à 4,32 % (3,95 % en 2007). Les taux d'intérêts des titres négociables à long terme a été de 3,75 % à 5,76 % (de 3,75 % à 6,45 % en 2007).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	39 517	30 784	8 733	15 189
Équipement informatique	146 149	143 233	2 916	6 221
Améliorations locatives	28 256	18 336	9 920	13 332
Total	213 922	192 353	21 569	34 742

6- SUBVENTIONS REPORTÉES ET AUTRES SUBVENTIONS

a) Subventions reportées

L'Ordre s'est vu octroyer une subvention de 40 000 \$ du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration afin de réaliser un outil d'auto-évaluation de l'équivalence de formation. Cette subvention est amortie suivant la même méthode que l'actif incorporel.

b) Les autres subventions reportées comprennent ce qui suit :	2008	2007
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	---	12 020
Nouvelles subventions reçues au cours de l'exercice	---	---
	---	12 020
Bourses remises au cours de l'exercice	---	12 020
Solde à la fin de l'exercice	---	---

7- ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrats de location pour le local et de contrats de location-exploitation pour l'équipement, l'Ordre s'est engagé à payer des loyers minimaux futurs qui totalisent 149 118 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices :

	2009	2010	2011
	50 735 \$	50 246 \$	48 137 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

8- FLUX DE TRÉSORERIE

Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin	2008	2007
	\$	\$
Encaisse	719 071	738 992
Titres négociables	---	112 071
Total	719 071	851 063

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements, des débiteurs, des actifs financiers détenus à des fins de transactions, des créditeurs et frais courus et des revenus reportés est égale à la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

Risque des taux d'intérêts

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les taux d'intérêts de ses placements sont fixes et varient entre 2,99 % et 5,76 %. Toutefois, l'échéance de certains placements s'échelonne jusqu'en 2016.

À cet égard, l'Ordre pourrait être exposé à un risque sur ses placements si les taux d'intérêts augmentaient de façon significative d'ici l'échéance de certains placements.

Il n'est toutefois pas possible de mesurer ce risque étant donné que toute variation est sujette aux conditions prévalant sur les marchés financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

10- ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 24 avril 2008, l'Ordre a reçu le premier versement, soit 80 000 \$, d'une aide financière totalisant 240 000 \$ du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant la mise en ligne, dans le site Internet de l'Ordre, d'un outil d'auto-évaluation des compétences des personnes formées à l'étranger qui se destinent à la profession de chimiste au Québec.

Les coûts prévus pour la réalisation de cet outil sont estimés à 240 000 \$.

11- RENSEIGNEMENT SUR LES RÉSULTATS

	2008	2007
	\$	\$
Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration :		
Amortissements	16 719	15 875
Amortissement de l'actif incorporel	43 677	41 737

12- COÛTS ENGAGÉS DANS LES PROJETS SPÉCIAUX

	2008	2007
	\$	\$
1. Encadrement de l'exercice de la biochimie clinique :		
Honoraires	67 201	---
2. Gestion des documents	---	---
3. Plan de communication :		
Honoraires	23 887	---
4. Site Internet	---	---
5. Base de données des membres :		
Honoraires	13 958	---
6. Auto-évaluation, deuxième génération	---	---
7. Guide des matières dangereuses résiduelles	---	---
8. Encadrement de l'exercice de la chimie, secteur privé	---	---
9. Parc informatique	---	---
Total	105 046	---

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
	\$	\$
ADMINISTRATION		
Assemblée générale	2 939	11 619
Cotisation au Conseil interprofessionnel du Québec	11 844	11 726
Honoraires professionnels	442	8 260
Contentieux	---	4 442
Déplacements et séjours	10 603	5 203
Poste, imprimerie et photocopie	7 648	6 299
Salaires et charges sociales	122 891	119 265
Quote-part des frais généraux	65 993	65 513
Autres	30 105	24 903
Total	252 465	257 230
ADMISSION		
Honoraires professionnels	1 226	2 466
Déplacements et séjours	4 330	4 189
Salaires et charges sociales	83 803	80 773
Quote-part des frais généraux	45 002	45 180
Autres	10 131	7 623
Total	144 492	140 231
COMMUNICATION		
Projet de communication	24 026	17 587
Revue et feuillet	35 576	34 889
Publicité et promotion	6 680	2 285
Déplacements et séjours	760	724
Salaires et charges sociales	106 943	103 076
Quote-part des frais généraux	57 428	57 655
Autres	17	---
Site Web	---	1 750
Total	231 430	217 966

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
	\$	\$
DISCIPLINE		
Déplacements et séjours	3 004	3 229
Honoraires professionnels	48 824	70 423
Salaires et charges sociales	8 091	7 798
Quote-part des frais généraux	4 345	4 362
Autres	722	1 642
Total	64 986	87 454
FORMATION		
Congrès, cours	476	465
Déplacements et séjours	4 600	5 059
Salaires et charges sociales	300	289
Quote-part des frais généraux	160	162
Autres	1 000	---
Total	6 536	5 975
INSPECTION		
Déplacements du comité et location de salles	87	330
Déplacements et séjours	8 990	9 510
Honoraires professionnels	15 718	9 780
Poste, photocopie et imprimerie	867	465
Salaires et charges sociales	10 088	9 724
Quote-part des frais généraux	5 417	5 439
Autres	459	963
Total	41 626	36 211

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
	\$	\$
PRATIQUE ILLÉGALE		
Déplacements des membres du comité	851	622
Honoraires professionnels	7 418	5 613
Contentieux	33 581	58 635
Salaires et charges sociales	832	802
Quote-part des frais généraux	447	449
Autres	---	87
Total	43 129	66 208
GOVERNANCE STRATÉGIQUE		
Télécommunications	194	65
Total	194	65
AUTRES ACTIVITÉS		
Livres, estampes	1 708	2 248
Contentieux	24 568	22 167
Total	26 276	24 415

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

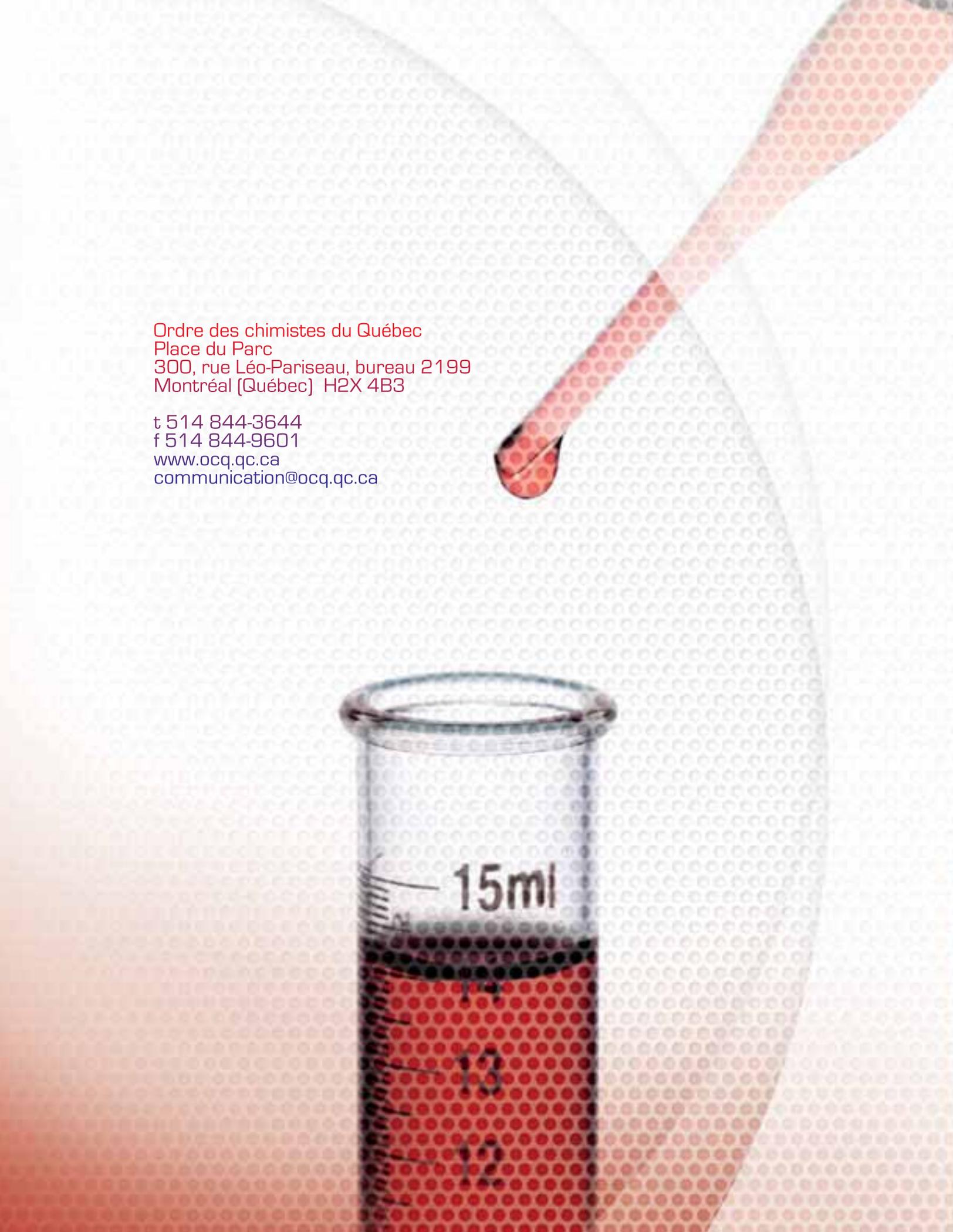
	2008	2007
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX		
Loyer	53 440	51 418
Assurances	8 041	8 377
Base de données des membres	---	---
Entretien et réparations	8 910	8 174
Fournitures de bureau	17 397	14 453
Pénalités et intérêts (recouvrés)	---	2
Déplacements et séjours	6 242	5 159
Télécommunications	11 048	9 737
Formation	585	5 103
Honoraires professionnels	5 768	13 978
Postes, imprimeries et photocopies	6 734	4 700
Amortissements	60 396	57 612
Autres	231	47
Total	178 792	178 760

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Administration	65 993	65 513
Admission	45 002	45 180
Communication	57 428	57 655
Discipline	4 345	4 362
Formation	160	162
Inspection	5 417	5 439
Pratique illégale	447	449
Total	178 792	178 760



Ce rapport annuel est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.



Ordre des chimistes du Québec
Place du Parc
300, rue Léo-Pariseau, bureau 2199
Montréal (Québec) H2X 4B3

t 514 844-3644
f 514 844-9601
www.ocq.qc.ca
communication@ocq.qc.ca